



KINEPOLIS, le 18/5/2021

ADDENDUM AU REGLEMENT INTERIEUR - A L'ATTENTION DE LA CLIENTELE

Dans le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, les salles de cinémas ont été autorisées à réouvrir à condition de mettre en place des mesures de prévention de la maladie auxquelles les clients sont tenus de se conformer.

1. Les visiteurs doivent respecter les indications de respect des distances physiques d'un mètre mises en place dans les différents lieux du cinéma.
2. Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs âgés de plus de 11 ans dans l'ensemble du cinéma (y compris en salle) et fortement recommandé à partir de 6 ans.
3. Les visiteurs doivent désinfecter leurs mains à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à leur disposition à différents points au sein du cinéma.
4. La vente et la consommation d'encas et de boissons ne sont pas autorisées – à l'exception de l'eau - et ce, jusqu'à nouvel ordre.
5. Les visiteurs doivent respecter la numérotation des fauteuils qu'ils ont sélectionnés figurant sur leur preuve d'achat ou réservation. La numérotation a été faite de manière à assurer la distanciation physique dans les salles de projection en laissant libre 2 fauteuils entre un ou plusieurs clients d'un même groupe. Les groupes sont limités à 6 personnes. A compter du 9 juin 2021, la distanciation en salle sera réduite à 1 fauteuil.

De manière générale, les visiteurs doivent respecter l'ensemble des mesures affichées dans les cinémas relatives aux consignes en matière d'hygiène et de distanciation physique.

Direction de KINEPOLIS, le 18/5/2021

Les membres du complexe Kinopolis et le service de sécurité sont chargés de l'application du Présent Règlement, et la Direction Kinopolis se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire.

La Direction se réserve le droit de procéder à l'exclusion de tout visiteur ne respectant pas l'un ou plusieurs points de ce règlement.